



13 juillet 2021

(21-5484)

Page: 1/5

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DES PHILIPPINES

RÉPONSES DES PHILIPPINES AUX QUESTIONS DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES CERTIFICATS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE DÉDOUANEMENT DES IMPORTATIONS¹

La communication ci-après, datée du 8 juillet 2021, est distribuée à la demande de la délégation des Philippines.

Question n° 1

Les Philippines peuvent-elles confirmer l'objectif du régime des SPSIC et fournir les lois, règlements et directives sous-jacents qui constituent le fondement de la délivrance des SPSIC par l'Office de l'élevage et des produits de l'élevage (BAI), l'Office de la pêche et des ressources aquatiques (BFAR) et l'Office des productions phyto-industrielles (BPI)?

Réponse

Le système de dédouanement des importations SPS garantit que les importations de produits de l'agriculture et de la pêche sont conformes aux règles, règlements et prescriptions existants, tels que validés par les organismes de réglementation du Ministère de l'agriculture, afin de veiller à l'innocuité des produits importés pour les personnes et les animaux ainsi que pour l'alimentation humaine et animale, et de s'assurer qu'ils ne seront pas à l'origine de l'entrée, de l'établissement et de la propagation d'organismes nuisibles et de maladies animales. Le document SPSIC prescrit également les conditions que l'importateur doit respecter après l'entrée des produits dans le pays afin d'assurer la sécurité, la qualité, l'aptitude et l'adéquation aux fins prévues des marchandises ou produits importés.

Les lois, règlements et directives sous-jacents qui constituent le fondement de la délivrance des SPSIC par le BAI, le BFAR et le BPI sont les suivants:

1. Décret présidentiel n° 1433 portant promulgation de la Loi de 1978 sur la quarantaine phytosanitaire, révisant et consolidant les lois existantes dans ce domaine afin d'améliorer et de renforcer les services de la quarantaine phytosanitaire du Bureau des productions phyto-industrielles;
2. Loi n° 3639: Loi portant création de l'Office de l'élevage et des produits de l'élevage, définissant ses compétences et ses fonctions, assurant sa dotation en personnel; prévoyant les crédits nécessaires à son organisation et à son fonctionnement; modifiant, entre autres, le nom de l'Office de l'agriculture en Office des productions phyto-industrielles;
3. Loi de la République n° 8550: Loi prévoyant, entre autres, le développement, la gestion et la conservation des ressources halieutiques et aquatiques, intégrant toutes les lois pertinentes (modifiée par la Loi de la République n° 10654);

¹ Distribuée le 8 avril 2021 sous la cote G/LIC/Q/PHL/4.

4. Loi de la République n° 10611: Loi visant à renforcer le système de réglementation de l'innocuité des aliments dans le pays afin, entre autres, de protéger la santé des consommateurs et de faciliter l'accès au marché des denrées et produits alimentaires locaux;
5. Arrêté du Département de l'agriculture n° 8, série de 2009: Règles et règlements régissant l'importation aux Philippines de produits agricoles et de produits de la pêche, d'engrais, de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles, de médicaments à usage vétérinaire et de produits biologiques (modifié par l'Arrêté administratif n° 9, série de 2010).

Question n° 2

Quel est le rôle du Secrétaire à l'agriculture et des offices dans le cadre de l'examen et de l'approbation des SPSIC?

Réponse

Le Secrétaire à l'agriculture délègue l'examen et l'approbation des SPSIC aux offices, en particulier l'Office de l'élevage et des produits de l'élevage, l'Office de la pêche et des ressources aquatiques et l'Office des productions phyto-industrielles (BPI), ainsi que l'Office des engrais et pesticides.

Question n° 3

Dans la notification annuelle, les Philippines indiquent que les SPSIC délivrés par le BAI, le BFAR et le BPI sont exigés avant l'importation.

- a) **Pour chacun de ces trois offices, veuillez décrire la procédure et le calendrier de présentation de la demande et de réception de l'approbation de la demande de SPSIC, y compris en ce qui concerne le chargement du produit dans le pays d'origine en vue de son expédition.**

Réponse

Les trois offices appliquent la même procédure de traitement des demandes de SPSIC. Après réception d'une demande déposée par un importateur, les agents des offices examinent les documents présentés à l'appui de la demande et procèdent à leur évaluation technique pour en vérifier la complétude, la véracité et la conformité avec les prescriptions relatives aux importations. Une fois la validité et la conformité des documents vérifiées, l'approbation de la demande est recommandée. S'agissant des demandes ayant trait à des produits de la pêche, le BFAR requiert une vérification sur site et l'inspection des installations avant de rendre une décision concernant les demandes. Les procédures du BPI, du BAI et du BFAR prennent respectivement 25 minutes, jusqu'à 3 jours ouvrés et un peu plus de 5 jours ouvrés; à condition que la conformité avec les prescriptions soit objectivement démontrée. Sinon, les procédures peuvent durer plus longtemps que d'habitude.

- b) **Les demandes de SPSIC peuvent-elles être présentées lorsque le produit a quitté le pays d'origine pour le marché d'exportation, que le produit soit directement en route vers les Philippines ou qu'il soit redirigé vers les Philippines à partir d'une autre destination?**

Réponse

La demande de SPSIC doit être présentée avant l'expédition du pays depuis le pays d'origine.

- c) **Pour quelle raison est-il exigé que le produit soit chargé uniquement dans le pays d'origine?**

Réponse

Les prescriptions SPS relatives à l'importation de certains produits sont fondées sur les résultats d'une évaluation des risques que présentent les produits en question ainsi que sur le système de contrôle et de certification de l'autorité compétente dans le pays d'origine. Les prescriptions sont spécifiques aux caractéristiques SPS et au profil de risque du pays d'origine. Les Philippines

n'autorisent l'importation de marchandises et leur chargement qu'en provenance de pays d'origine qui ont achevé avec succès le processus d'accréditation/reconnaissance. Cette règle vise à garantir la conformité avec des prescriptions spécifiques en matière de sécurité et de biosécurité, à éviter les déclarations erronées et le mélange des produits, et à faciliter une traçabilité adéquate des envois.

Question n° 4

Nous croyons comprendre que les SPSIC sont délivrés pour chaque expédition. Dans quel but les certificats de dédouanement des importations sont-ils limités à une seule expédition?

Réponse

Les SPSIC sont limités à une seule expédition. Sur le plan administratif, cette solution est gérable pour les organismes du Ministère de l'agriculture afin qu'ils vérifient la conformité des cargaisons avec les prescriptions SPS, ainsi que pour faire face à des situations d'urgence comme l'apparition de foyers de maladies animales transfrontières dans le pays d'origine.

Question n° 5

Comment les Philippines déterminent-elles la durée de validité et les dates d'expédition obligatoire pour un produit particulier?

Réponse

L'Arrêté administratif n° 9, série de 2010, du Ministère de l'agriculture fixe la règle relative à la date d'expédition obligatoire, qui détermine également la durée de validité des SPSIC. Les SPSIC restent valides tant que la date d'expédition du produit/de l'envoi est au plus tard le dernier jour de la période spécifiée, qui est calculée à compter de la date de délivrance du SPSIC:

- 15 jours pour le chanos vivant;
- 30 jours pour les autres poissons et produits de la pêche [2];
- 20 jours pour les fruits et légumes frais et réfrigérés;
- 60 jours pour les œufs, le lait et les produits laitiers; les aliments pour animaux et leurs ingrédients; d'autres produits d'origine animale comme les embryons et la semence; les fruits et légumes congelés;
- 60 jours pour les animaux vivants, la viande et les produits à base de viande, les médicaments et produits vétérinaires, les engrais, les pesticides et d'autres substances chimiques agricoles;
- 90 jours pour les produits biologiques à usage vétérinaire; et
- 60 jours pour tous les autres produits non mentionnés immédiatement ci-dessus.

Question n° 6

Quel est le statut de l'Arrêté administratif n° 24, série de 2020 – Directives additionnelles concernant l'approbation des SPSIC pour les marchandises à base de viande? Le Ministère de l'agriculture a-t-il annulé cet arrêté administratif? Le règlement est-il fondé sur un ou plusieurs règlement(s) existant(s) et, dans l'affirmative, lequel ou lesquels?

Réponse

L'application de cet arrêté est suspendue. La directive additionnelle est fondée sur les mandats établis dans le Code de l'Inspection des viandes des Philippines (Loi de la République n° 9296) et dans la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires (Loi de la République n° 10611).

Question n° 7

Les Philippines notifieront-elles le Comité des licences d'importation et d'autres comités appropriés de l'OMC concernant les règlements du Ministère de l'agriculture suivants: Circulaire administrative n° 12, série de 2017; Circulaire ministérielle n° 06, série de 2020; Arrêté n° 28, série de 2019; Arrêté n° 30, série de 2020; Circulaires n° 38, 39 et 43, séries de 2020; Loi de la République n° 10654; Décret administratif sur la pêche n° 259,

série de 2018; Décret spécial n° 284, série de 2020; Décret spécial n° 1077, série de 2020; Décret spécial n° 705, série de 2020, et d'autres textes réglementaires qui ont été publiés mais pas notifiés?

Réponse

Les Philippines présenteront les notifications des règlements susmentionnés au Comité des licences d'importation et à d'autres comités appropriés de l'OMC.

Question n° 8

Les Philippines actualiseront-elles le questionnaire sur les licences d'importation dans le cadre des règlements susmentionnés?

Réponse

En coordination avec les organismes de réglementation compétents du Ministère de l'agriculture, les Philippines actualiseront le questionnaire sur les licences d'importation selon les règlements publiés mentionnés au point n° 7.

Question n° 9

En cas de rejet d'une demande de SPSIC, tous les requérants sont-ils informés de la raison de ce rejet? Les requérants ont-ils le droit de faire appel?

Réponse

Tous les requérants sont informés de la raison en cas de rejet de leur demande de SPSIC. Ils ont le droit de faire appel en vertu des dispositions de la section IV de l'Arrêt administratif n° 9, série de 2010.

Question n° 10

Les Philippines peuvent-elles indiquer le nombre de SPSIC délivrés, par mois, au cours des trois dernières années pour le riz, le maïs, le blé fourrager et les poulets entiers?

Réponse

SPSIC délivrés pour certains produits, 2018-2020, par mois

Année/mois	Riz	Maïs	Blé fourrager	Poulet entier
2018	-	1 119	2 954	19
Janvier	-	56	126	1
Février	-	126	237	-
Mars	-	131	177	-
Avril	-	101	155	-
Mai	-	108	146	-
Juin	-	52	144	-
Juillet	-	78	384	-
Août	-	104	649	1
Septembre	-	83	211	1
Octobre	-	119	258	13
Novembre	-	77	296	3
Décembre	-	84	171	-
2019	4 069	1 247	1 910	44
Janvier	-	97	112	2
Février	-	57	149	1
Mars	497	84	141	-
Avril	386	131	84	-
Mai	359	171	109	-
Juin	306	125	124	-
Juillet	775	213	163	1

Année/mois	Riz	Maïs	Blé fourrager	Poulet entier
Août	687	75	286	-
Septembre	-	62	120	6
Octobre	-	68	246	10
Novembre	702	58	165	19
Décembre	357	106	165	5
2020	5 535	1 040	1 864	9
Janvier	801	207	112	5
Février	1 076	134	149	1
Mars	679	100	141	-
Avril	680	89	84	1
Mai	513	101	109	1
Juin	177	80	124	1
Juillet	299	68	163	-
Août	365	91	286	-
Septembre	14	75	120	-
Octobre	-	41	246	-
Novembre	-	20	165	-
Décembre	931	34	165	-